


CAS - 121 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE



Présenté
À la Commission des affaires sociales

PAR

CPE LA STATION LES PETITS BOURGEONS

CPE LES VERS À CHOUX

CPE LA FOURMILIÈRE

SUR LE PROJET DE LOI 124
« Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance »

23 novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

■ PRÉSENTATION	1
■ INTRODUCTION.....	3
■ NOTRE POSITION EN BREF	3
■ PRISE DE POSITION ET RECOMMANDATION SUR LE PROJET DE LOI #124.....	4
■ Article 5 : Démarche éducative.....	4
■ Article 7 : Composition du conseil d'administration.....	5
■ Article 40 : Soutien pédagogique et technique.....	5
■ Partie III, section : Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial	8
■ Article 104, alinéa 25 et 26 : réglementation sur la tarification de la contribution du parent	12
■ CONCLUSION	13

PRÉSENTATION

Nous sommes 3 CPE qui couvrent le même territoire, soit la MRC Antoine-Labelle dans les Hautes-Laurentides. Nous souhaitons vous faire part de notre point de vue considérant que nous représentons une région rurale. Nous avons une partie de notre clientèle qui est démunie, donc la collaboration avec les partenaires de la région est essentielle. Nous participons aux rencontres de la Table de concertation en petite enfance, à la Table famille-jeunesse de notre région. Nous sommes tous membres du Regroupement des CPE des Laurentides, donc membres de l'AQCE.

CPE La Fourmilière
566, rue Panet
Mont-Laurier, Qc, J9L 3A1

Installation de 60 places (10 places poupons)
Volet familial de 250 places

Le CPE La Fourmilière a été constituée en 1989 comme Agence de service de garde en milieu familial. Avec les années, le milieu familial a pris de l'importance considérant notre territoire majoritairement rural. Notre objectif premier est de desservir le plus de municipalités, en tenant compte de la qualité des responsables de service de garde. L'installation est entrée en fonction en février 2002.

CPE Les Vers à Choux
404, rue Chasles
Mont-Laurier, Qc, J9L 2T9

Installation de 60 places
Volet familial de 120 places

Le CPE Les Vers à Choux existe depuis 28 ans, notre garderie a su année après année atteindre un taux élevé dans la qualité de ses services offerts aux enfants. Le programme éducatif proposé en 1997 par le Ministère, nous a orienté dans notre planification pédagogique. Ce programme étant un guide a fait que nous nous sommes référés dans nos orientations.

CPE La Station les Petits Bourgeois
241, rue Labelle Nord
L'Annonciation, Qc, J0T 1T0

Installation de 80 places (10 places poupons)
Volet familial de 80 places

Le CPE Station Les P'tits Bourgeois aura 20 ans en 2006. Depuis, 1997, notre CPE a triplé sa capacité d'accueil; passant de 50 à 160 places par jour. De ce nombre, 80 enfants sont accueillis dans l'un de nos 14 services de garde en milieu familial, ces derniers sont situés dans l'ensemble des municipalités de la ville de la Rouge. Notre mission : offrir des services de garde éducatifs, diversifiés, sécuritaires et chaleureux à l'enfant et à ses parents, dans le respect de son cadre de vie et dans le but de favoriser son développement global dans un contexte ludique et amusant.

INTRODUCTION

Nous sommes conscients que suite à une expansion rapide, la Loi sur les Centres de la Petite Enfance et autres services de garde à l'enfance de 1997 doit être revue. Nous sommes conscients que nous sommes rendus à une révision de notre réseau, mais à quel prix? Nous avons développé ce réseau, il serait essentiel que nous soyons consultés.

Le but de notre intervention est de contribuer à cette consultation qui aurait dû avoir lieu afin d'améliorer la qualité de nos services de garde, pour le bien des enfants et des parents.

NOTRE POSITION EN BREF

Nous voyons en ce projet de Loi, un démantèlement du réseau des services de garde qui pourtant à fait ses preuves, a démontré sa supériorité en terme de qualité par diverses études et est considéré comme un modèle par les autres provinces.

Nos conseils d'administration refusent l'application de ce projet de Loi.

Mme Théberge nous a offert une campagne de dénigrement au lieu de s'occuper de régler ces cas isolés et de modifier la Loi. Nous rejetons sa façon de faire, nous n'avons plus confiance en une personne qui s'affilie avec des gens, associations qui tiennent à tirer profit de ce lien (Mme D'Amour et CQCPE), ils ne sont pas représentatifs de notre réalité.

Nous ne croyons pas :

- ❖ pouvoir augmenter la qualité tandis que nous sommes coupés financièrement;
- ❖ à la création de bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial

PRISES DE POSITION ET RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE LOI #124

ARTICLE 5 : DÉMARCHE ÉDUCATIVE

La mise en place du programme éducatif a été prise au sérieux, même si au début il nous a été difficile de voir comment nous pouvions nous assurer de sa mise en application. Aujourd'hui nous avons des outils approuvés par nos RSG et notre personnel éducateur.

Pour le CPE La Fourmilière, nous avons travaillé avec entrain à l'application du programme éducatif. Nous avons vulgariser ce programme en créant un document personnalisé à notre CPE et portant sur les 3 domaines d'application : structuration des lieux, structuration des activités et intervention du personnel éducateur, et ce, afin de soutenir les RSG et éducatrices dans l'application de ce programme. De plus deux (2) visites par année dans les services de garde sont effectuées par nos conseillères pédagogiques, ces visites et ce soutien sont très appréciés par la majorité de nos RSG.

Le CPE Les Vers à Choux existe depuis 28 ans et nous avons su, année après année, atteindre un niveau de qualité très satisfaisant, des services offerts aux parents et aux enfants. Puisqu'on ne parle plus de programme éducatif, mais bien d'une démarche éducative, comment sera-t-il possible de bien évaluer son application? Il y a actuellement des outils qui nous permettent d'évaluer le développement de chaque enfant reçu dans nos services. Divers moyens sont utilisés pour mettre en application le programme éducatif comme "Jouer c'est magique", que nous utilisons régulièrement chez nous. Que ce soit dans la structuration des lieux, des interventions démocratiques ou dans la planification d'activités afin de favoriser le développement de toutes les sphères chez l'enfant, il est essentiel de bien desservir notre clientèle et surtout, s'assurer que les droits des enfants de recevoir des services de qualité sont respectés.

RECOMMANDATION :

La démarche éducative doit être bien encadrée, définie et bien comprise par les gens du milieu. Ces balises sont nécessaires et essentielles afin de maintenir la qualité de nos services de garde, de faciliter son utilisation lors de renouvellement des RSG et de nous supporter lors du traitement de plainte dans certaine situation.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous sommes conscients de l'importance de la qualité des membres de notre conseil d'administration. Cependant nous croyons que la place des parents de tous les types de garde est importante. Dans votre projet de la Loi, vous avez omis d'obliger une place des parents du milieu familial qui représentent 44 % de notre réseau.

Pour les deux (2) membres issus soit du milieu des affaires ou du milieu institutionnel, social, éducatif ou du milieu communautaire, si nous faisons le tour de nos membres présents, nous avons tous ses types de personnes. Deux membres externes par CPE dans une même région, même secteur, il pourrait parfois être difficile de trouver des bénévoles qui ont la passion et l'intérêt.

RECOMMANDATION :

Les CPE auront à faire la preuve de la qualité de leurs membres en précisant leur profession (avec attestation d'emploi) et ainsi assurer une représentativité des secteurs demandés. Sinon, l'imiter à un membre externe.

Les parents du milieu familial doivent être aussi représentés dans le conseil d'administration, au même titre que les parents des installations.

ARTICLE 40 : SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

La conseillère pédagogique : une ressource devenue indispensable...

Nos Centres de la Petite Enfance sont situés dans des MRC où l'indice de vulnérabilité sociaux-économique est l'un des plus important au Québec. Par conséquent, de nombreux enfants issus de milieux défavorisés fréquentent nos services de garde. L'implantation des places à contribution exemptée a fait surgir une arrivée massive d'enfants ayant des besoins divers et de services adaptés. Actuellement, un enfant sur cinq est dépisté et requiert la mise en place d'outils d'intervention où de nombreux acteurs du réseau sont interpellés. Les besoins de ces enfants sont d'ordre divers : retard significatif de langage, retard moteur, trouble de comportement, handicap physique ou retard intellectuel.

C'est dans la mise en place des outils d'intervention que prend tout le sens du rôle immense que joue la conseillère pédagogique. Cette dernière est l'élément d'arrimage entre les parents, les éducatrices (milieu familial et installation) et les différents intervenants plus spécialisés du réseau.

Grâce aux efforts soutenus de la conseillère pédagogique, des partenaires étroits et efficaces ont été développés pour mettre aux services des enfants, des parents et des éducatrices des outils innovateurs, adaptés et répondant aux besoins identifiés. Elles sont travailleuses sociales, orthophonistes, pédo-psychiâtres, ergothérapeutes, médecins, infirmières, physiothérapeutes, spécialistes en périnatalité... Elles proviennent du CLSC, des centres hospitalier, du centre de réadaptation Le Bouclier, du Centre péri-ressources, du centre de réadaptation Antoine-Labelle, du Centre Jeunesse des Laurentides...

Par ailleurs, la conseillère pédagogique joue un rôle prépondérant dans le soutien quotidien auprès des éducatrices qui sont confrontées à des problématiques d'intervention pour lesquelles elles n'ont pas nécessairement toute l'expertise. Les projets de développement des CPE ont permis l'embauche de nombreuse jeunes diplômées dont les besoins de soutien pédagogique et de formation continue sont essentiels au maintien et à l'amélioration des services éducatifs.

En raison des impacts financiers des compressions et du retrait de la garde en milieu familial, nous sommes très inquiets quant à la capacité des CPE de maintenir et de consolider les différents partenariats et demandes d'assistance pédagogique.

Nous sommes d'avis que le maintien et l'amélioration continue des services éducatifs passent par la reconnaissance de la grande contribution des conseillères pédagogiques et de l'évolution de leur rôle dans l'élaboration de stratégies de concertation locale.

Les Centres de la Petite Enfance ont une portée beaucoup plus grande que la simple réponse à des besoins de gardiennage. Ils sont devenus des centres de services intégrés au service de la petite enfance et de leur famille.

Au C.P.E. Les Vers à Choux, nous avons mis beaucoup d'énergie à construire d'excellentes relations avec nos 24 RSG depuis déjà 4 ans. Bien plus que d'être une option ou une possibilité, le soutien qui est offert pour soutenir nos RSG, que ce soit au niveau des interventions, de la sécurité des locaux ou du développement des enfants qu'elles reçoivent, est une priorité et une obligation sociale de veiller à ce que chaque enfant ait la possibilité de bénéficier d'un service ou la responsable dispose de ressources pour la soutenir et ce, jour après jour...Notre conseillère pédagogique connaît les enfants qui sont reçus par nos RSG et c'est entre autres ce qui lui permet d'offrir ces services personnalisés qui sont si précieux.

Le lien qui nous unit est un lien primordial puisqu'il est tout, sauf impersonnel et bureaucratisé. Il permet l'échange de ressources entre les installations et les services de garde.

Nous avons su, avec le temps et beaucoup d'énergie, transmettre nos valeurs à l'ensemble de nos responsables en services de garde; lesquelles ont été immortalisées au fil de nos 28 belles années en temps que Centre de la Petite Enfance.

Les différents milieux enrichissent les installations par les nombreux échanges que nous avons créés par les stages que les RSG ont pu faire dans notre installation ou les visites des milieux familiaux par les éducatrices de l'installation. Nous avons donc maintenant une vision plus globale de l'éducation en petite enfance qui nous permet de nous analyser et de nous améliorer.

RECOMMANDATION :

Nous recommandons que soit consenti un financement adéquat pour maintenir et consolider les conseillères pédagogiques au sein des CPE.

Maintenir les places octroyées aux différents C.P.E. en milieu familial sans les regrouper afin de conserver ce lien personnalisé offert aux RSG et aux enfants.

PARTIE III, SECTION 1 : BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

- ⊗ Il nous est permis de douter sérieusement de l'efficacité réelle de ces nouveaux bureaux coordonnateurs en regard des objectifs d'efficacité, d'accessibilité et de qualité des services.
- ⊗ La Ministre dit vouloir offrir des services centralisés, plus professionnel et spécialisé au besoin pour le volet familial : quand est-il pour les installation, si on enlève les conseillères pédagogiques de nos CPE avec le démantèlement, les enfants des installations eux n'auront plus le droit au soutien des conseillères pédagogiques. Dans un sens la Ministre ne considère pas tous les enfants sur un même pied d'égalité peut importe le type de service qu'ils fréquentent. L'intégration d'enfants en difficulté avec du support est fait dans les 2 volets avec l'aide d'une conseillère pédagogique.
- ⊗ Article 38 où vous définissez les types d'entreprises qui peuvent être agréés pour un bureau coordonnateur. Il est inconcevable que ce soit un autre type d'entreprise qu'un CPE. Les CPE ont démontré depuis longtemps qu'ils possèdent toute la volonté et l'expertise pour développer et soutenir les services de garde en milieu familial.
- ⊗ Article 41 : conditions et modalités de l'agrément
Pourquoi, la ministre peut assujettir l'agrément aux conditions qu'elle détermine? Pourquoi changer les critères qui sont mentionnés? Qui fera la sélection des candidatures de bureaux coordonnateur? Sera-t-il neutre, impartial?
- ⊗ Pour le CPE La Fourmilière qui a 250 places en milieu familial, voici les principales tâches (responsabilités) de la directrice du volet familial qui ne fait pas le soutien pédagogique, car nous avons 2 conseillères pédagogiques.
 - ◆ Faire la reconnaissance de personne à titre de RSG dont le processus demande un délai d'un mois, dont lors d'un départ d'une RSG, les démarches sont enclenchées pour reconnaître une autre personne à titre de RSG;
 - ◆ Effectuer trois (3) visites de contrôle et surveillance dans les 40 services de garde donc 120 visites par année (prend la moitié de l'année dans l'agenda) mise à part, qu'elle doit retourner vérifier lors de manquement

- ◆ Faire les évaluations annuelles de 40 RSG. Ses évaluations se font en dehors des heures de travail de la RSG et en moyenne la rencontre est d'une durée de 2 heures, c'est donc 80 heures de plus qui s'ajoute dans l'année, soit en moyenne 16 heures par mois, soit 2 jours de travail par mois qui s'ajoute à l'horaire de travail habituel;
- ◆ Effectuer une inspection annuelle dans les 40 services de garde, donc on ajoute 40 visites de plus;
- ◆ La RSG qui déménage ou qui effectue des changements à son milieu physique ou qu'il y a des changements affectant les conditions de reconnaissance, elle doit effectuer une visite de vérification et / ou avoir une entrevue afin de s'assurer que le service de garde assure la sécurité et le bien-être des enfants. Pour l'année en cours, il y a jusqu'à ce jour 16 visites et / ou entrevues;
- ◆ Être disponible pour tout le soutien technique et professionnel, soit sur rendez-vous et par téléphone. Jusqu'à ce jour - 65 appels téléphoniques;
- ◆ Planifier en collaboration avec les conseillères pédagogiques, la formation et le perfectionnement pour les RSG;
- ◆ Planifier le cours de premier soins aux RSG;
- ◆ Toutes autres tâches connexes et imprévues....

Elle arrive tout juste à effectuer toutes les tâches (responsabilités) dans une année avec 40 RSG. Elle ne pourrait offrir le soutien pédagogique si nous n'avions pas des conseillères pédagogiques, donc il est impossible qu'une seule personne puisse faire le même travail avec le double de RSG

- ⊗ Considérant la grande superficie de notre MRC, soit 15665 km², nous avons plusieurs municipalités qui comptent moins de 1000 habitants pour un taux d'occupation du territoire municipalisé de six (6) habitants au kilomètre carré, comparativement à soixante et un (61) dans la région des Laurentides. Voici pourquoi dans notre MRC, le volet familial a une grande importance afin de desservir le plus d'enfants possibles. Mais pour couvrir ce grand territoire, nous recevons la même subvention du ministère afin d'effectuer toutes les visites nécessaires. Comment peut-on offrir plus de service de qualité en augmentant le nombre de places pour un bureau coordonnateur, quand la répartition des RSG sera encore plus grande? Présentement le territoire est séparé pour les 3 CPE. Et d'autant plus que pour toutes rencontres, soit au Regroupement des CPE des Laurentides, soit avec le Ministère ou pour toutes formations, nous devons nous rendre à St-Jérôme. Ce déplacement, ajoute 4 heures de transport à notre journée de travail et le CPE doit verser une

réalités de son milieu. Ces parents sont les représentants des intérêts d'une communauté locale à se doter de services qui répondent aux préoccupations de ses enfants de ses familles.

À titre d'exemple, le projet d'agrandissement du Centre de la Petite Enfance les P'tits Bourgeois n'aurait jamais pu voir le jour sans les 40 000\$ nécessaires pour compléter le montage financier. En à peine deux mois, parents, élus, commerçants et résidants se sont donnés la main et ont déployé les efforts nécessaires pour que ce magnifique projet prenne vie.

Ce que nous tenons à illustrer, c'est que la plate-forme communautaire propre aux centres de la petite enfance est solidement ancrée dans nos communautés. Nos liens avec celles-ci sont empreints de confiance mutuelle, d'engagements respectés, de nouveaux projets à concrétiser.

Nous comprenons mal les intentions de la ministre qui porte ombrage à travers les médias sur la compétence des administrateurs bénévoles des CPE. Nous nous expliquons mal la remise en question totale et la campagne de salissage sans précédent qu'ont subi nos CPE au cours des derniers mois. Nous comprenons mal que l'information nous arrive au compte-gouttes alors que ce sont les CPE qui détiennent l'expertise pertinente pour mettre en œuvre un plan de consolidation. Nous déplorons que de réels mécanismes de consultation n'aient été mis en œuvre avant le dépôt de ce projet de loi.

Nos équipes sont grandement éprouvées. Il est actuellement très difficile de garder le moral de nos troupes. La motivation est difficile à maintenir dans un pareil climat d'incertitude et de non-reconnaissance du travail colossal effectué par tout ce beau monde.

RECOMMANDATION :

Nous proposons de surseoir à cette mesure en maintenant la responsabilité du développement et du contrôle des services de garde en milieu familial aux CPE, d'accorder autant d'importance au rôle de soutien qu'au rôle de surveillance aux RSG tout en maintenant l'emphase sur le soutien et surveillance de la qualité.

Nous proposons de valoriser la mission actuelle des CPE qui est de développer le service de garde en milieu familial et de soutenir ces personnes dans leurs activités auprès des enfants qu'elles reçoivent.

ARTICLE 104, ALINÉA 25 ET 26 : RÉGLEMENTATION SUR LA TARIFICATION DE LA CONTRIBUTION DU PARENT

Ces 2 aliéas nous permettent de croire que la contribution parentale pourrait encore changer et on peut fortement présumer hausser. Voici 2 situations que nous avons vécu suite à l'augmentation du \$5.00 à \$7.00.

- En janvier 2004, lors de l'augmentation du PCR, nous avons un parent qui a décidé de diminuer le nombre de jour de fréquentation. Dans cette famille à faible revenu, il y a 3 enfants, dont le plus vieux est en centre d'accueil. Ainsi la DPJ est toujours dans le décor et fait régulièrement des suivis auprès des 2 autres enfants. Les enfants étaient en installation, soit un dans les 4 ans, qui a été retiré et le plus jeune à la pouponnière a réduit le nombre de jour de 4 à 2 jours semaines. Depuis 3 mois, le plus jeune, nous arrive régulièrement avec des échymoses et la DPJ est encore plus présente.
- C'est une histoire de cas pour faire réfléchir qu'une docteure du CLCS nous a fait parvenir : voir annexe A

Ce que nous souhaitons vous faire réaliser, c'est que ces enfants ont besoin d'un milieu stimulant et sécuritaire et qu'avec une augmentation du PCR, ce sont ces enfants-là que le Ministère pénalisent (où est rendu l'universalité?) Il faut que chaque enfant ait une chance et d'autant plus les enfants de milieu démunis.

CONCLUSION

Nous recommandons que la Ministre réinjecte les montants des coupures annoncés afin que nous puissions procéder à une véritable consolidation dans le souci d'offrir aux parents et aux enfants les services auxquels ils ont droit.

Nous recommandons à la Ministre de retarder l'adoption du projet de Loi et de travailler avec les différents partenaires du réseau, de même qu'avec tous ceux et celles qui peuvent apporter une contribution constructive pour le consolider en lui fournissant des avis et en mettant à la disposition leur expertise, de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs que nous poursuivons tous, soit la qualité du service et son accessibilité.

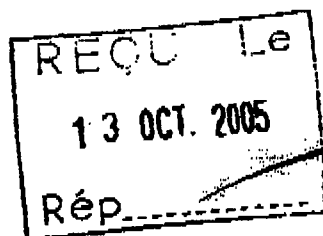
CHRISTINE CÔTÉ, gestionnaire, CPE La Fourmilière

JOHANNE THÉRIAULT, gestionnaire, CPE Station les Petits Bourgeons

MARIE-ÈVE FILION, gestionnaire, CPE Les Vers à Choux

ANNEXE :

A : Lettre du CSSS



Centre de santé et de services sociaux
d'Antoine-Labelle

Mont-Laurier, le 28 septembre 2005

Madame, Monsieur,

HISTOIRE DE CAS POUR FAIRE RÉFLÉCHIR

Garçon âgé de deux ans qui n'avait aucun retard franc, ayant une mère avec une déficience intellectuelle légère et un grand-frère qui a aussi une déficience intellectuelle avec des retards scolaires multiples. Cette famille a un très faible revenu, monsieur travaille au salaire minimum.

Ce jeune garçon a été dirigé vers une garderie 5 jours/semaine à 5,00 \$. Le CLSC voyait ainsi un support à la stimulation familiale déficiente et un filet de sécurité si un problème de développement survenait. Le CLSC confiant, s'est retiré du dossier. Suite à la hausse du coût de garderie à 7,00 \$/jour, la mère n'ayant pas un budget suffisant pour gérer cette hausse, a demandé que son enfant aille en garderie 3 jours/semaine, au lieu de 5 jours/semaine. La responsable du service de garde en milieu familiale ne désirant pas avoir des journées avec des enfants différents a refusé cette demande. La mère démunie et ne sachant pas comment avoir le service a retiré l'enfant. Le CLSC n'a pas été avisé.

L'enfant se présente à 3 ½ ans à la Clinique des 3 ½ ans, service donné à l'ensemble de la population par le CLSC dans notre région. Avec désarroi, les intervenantes ont noté, une absence de progression depuis 1 ½ an dans le développement de cet enfant et ce, tant au niveau moteur que du langage et des autres apprentissages. Il a des retards globaux majeurs qui se sont installés sans qu'on puisse les voir venir.

... 2

Siège social et CLSC
515, boul. Dr Albiny-
Paquette
Mont-Laurier, Qc J9L 1K8
Téléphone : (819)623-1228
Télécopieur : (819)623-
1311

Centre de Mont-Laurier
2561, chemin de la Lièvre
Sud
Des Ruisseaux, Qc J9L 3G3
Téléphone : (819)623-1234
Télécopieur : (819)440-4376

Centre de L'Annonciation et CRDI
1525, Principale Nord
L'Annonciation, Qc J0T 1T0
Téléphone : (819)275-2118
Télécopieur : (819)275-2464

CHSLD
411, de la Madone
Mont-Laurier, Qc J9L 1S1
Téléphone : (819)623-5940
Télécopieur : (819)623-
7347

- 2 -

Cette hausse de 5,00 \$ à 7,00 \$ a ici clairement un lien de causalité dans l'évolution de cet enfant. À chaque action, il y a une chaîne de réaction, voilà pourquoi il est important de bien attacher les ficelles avant de procéder à des changements dans un système déjà précaire.

Espérant que ce témoignage saura vous émouvoir et vous aider à bien peser l'impact des éventuels changements que vous pourriez apporter et qui au bout du compte pénalisent exactement la clientèle qui devait bénéficier de la mise en place des garderies à 5,00 \$.



Docteure Lynda Landry

/cc

